

Compte-rendu de la CAPD des Landes du mardi 2 mars 2021

RDV de carrière 2019/2020 : Bilan et recours Avancements accélérés 6ème et 8ème échelons

Présents

Pour l'administration : MM. Brevet (DASEN), Mme N'Guyen (secrétaire générale),
MM. Dinelli (IEN adjoint), Gennerie (IEN en charge des RDV de carrière)
Mmes Descat, Mme Dandi, M. Castets pour les services de la DIPER
Fabrice Duboué (SNUDI-FO 40), 1 représentante SNUIPP, 1 représentante SE-UNSA

En visio : M. Petitcollin, Mme Stratakis (IEN) ; Christine Malet (SNUDI-FO 40), 2
représentantes SNUIPP ;

Déclarations préalables des 3 syndicats.

Réponses du DASEN : Devant la crise sanitaire, les équipes ont besoin d'être soutenues
par moi-même et les IEN ; c'est ce que nous faisons.

Pour les masques, une note technique sera adressée.

Les anciens contractuels qui le souhaitent seront renouvelés (entre 10 et 12 contrats vont
être signés de nouveau) .

La CAPD permet des échanges mais je continuerai de rencontrer les différents syndicats
sur tous les sujets. Le paritarisme est une notion surannée. Il y a une transparence au
niveau des avancements.

Commentaires du SNUDI-FO 40 : *on reconnaît là les « grands arguments » de ceux
qui se disent être les tenants du progressisme : faire passer ceux qui n'ont pas le
même point de vue pour des passésistes. On a vu cela récemment. Alors oui, s'il le
faut, nous serons les « Amishs » (laïques !) de la défense des personnels !*

Ordre du jour

1) **Validation des 2 PV** des CAPD du 2/06/2021 : approuvés à l'unanimité.

2) **Bilan des RDV de carrière 2019/2020**

L'IEN en charge du dossier fait une présentation synthétique : 228 enseignants
concernés . Les comptes rendus ont été envoyés. Tous les enseignants ont reçu
l'appréciation de l'IEN. En mai-juin 2020, aucun rdv de carrière n'a été réalisé.

3) **Recours aux RDV de carrière 2019/2020**

Une collègue souhaitait une révision vu ses états de service (direction d'école, formation
personnelle...) ; le DASEN maintient l'avis « très satisfaisant »

Une autre était en désaccord avec l'appréciation de l'IEN ; le DASEN maintient l'avis « très satisfaisant ».

SNUDI-FO : ce serait bien d'informer les enseignants que leur appréciation finale a été publiée (en particulier lorsque cela ne se fait pas aux dates prévues par les textes, comme cette année en raison de la crise sanitaire) et de rappeler aux enseignants qu'ils peuvent faire un recours.

IEN en charge du dossier : le dialogue est important entre l'enseignant et l'IEN ; il faut que les collègues se saisissent de la possibilité de faire un commentaire après avoir reçu le rapport de l'IEN avec le tableau des compétences. C'est important car cela reste dans le dossier et c'est en, amont de l'avis du DASEN qui peut ainsi prendre ces remarques en compte.

DASEN: Les collègues ne doivent pas hésiter en effet à demander des éléments supplémentaires à leur IEN, c'est de la formation. Nous avons besoin de quelques années pour améliorer l'existant. Il ne faudrait pas tomber dans la judiciarisation.

Commentaires du SNUDI-FO 40 : ainsi exercer ses droits de recours serait de la judiciarisation ! On croit reconnaître le « 66 millions de procureurs » du Président de la République. Nous avons (encore) des droits et il faut les utiliser ! Nous les rappelons ici :

1) le commentaire après réception du compte-rendu du RDV par l'IEN. 2) Nous avons alors 30 jours suite à la réception de cette appréciation pour déposer un recours gracieux auprès de l'IA DASEN pour révision de celle-ci. L'IA DASEN a alors à son tour 30 jours pour répondre. 3) Nous disposons de nouveau de 30 jours suite au rejet du recours pour saisir la CAPD.

Contactez le SNUDI-FO 40 pour être accompagné dans ces démarches.

4) Les avancements accélérés

du 6ème au 7ème échelon

DASEN : nous avons veillé à respecter le contingent attribué et la parité hommes/femmes.

OS : regrette que le 1^{er} discriminant soit la « pondération des avis compétences » (points attribués à l'appréciation de chaque compétence) au lieu de l'AGS.

DASEN : il faut qu'il y ait du qualitatif par rapport à la réalité de manière de servir. Tous les enseignants ne s'équivalent pas par rapport à leur compétence.

Du 8ème au 9ème échelon

DASEN : nous avons inséré une collègue supplémentaire qui arrive de la Haute-Garonne.

24 promotions possibles : 3 hommes et 21 femmes

Vote : pour UNSA, abstention **SNUDI-FO** et SNUIPP

Questions diverses

La plupart des réponses ont été apportées de manière écrite avant la CAPD ; certaines sont évoquées en présence.

Des journées de décharge ont sautées ou ont été annulées : elles seront reportées (M. Castets)

DASEN : le conseil de formation devrait avoir lieu en juin.

Nous travaillons sur la pénurie de PEMF, il faut rendre cette fonction plus attractive.

Sur la gestion des jours de grève, Mme Nguyen apporte des précisions : nous avons un protocole, il y a une cellule de crise pour mettre en place le service minimum. Pour avoir

les informations sur les services réellement faits, nous nous tournons vers les directeurs pour soulager les secrétaires de Circo.

Une OS : c'est une charge supplémentaire pour les directeurs d'école qui doivent faire émarger la feuille de présence à tous leurs collègues.

DASEN : nous allons prendre contact avec le département des Cotes d'Armor qui ont un modèle plus pratique.

Une OS : un jour de carence a été prélevé à une collègue alors qu'elle était positive au Covid.

SNUDI-FO 40 : il faut redire aux collègues de passer par « Améli »

SNUDI-FO 40 : qu'en est-il des tests salivaires dans les écoles ? DASEN : 6 écoles feront l'objet de tests salivaires cette semaine (entre 1200 et 1300 élèves concernés). 2 médiateurs vont être recrutés (un sur secteur Mont de Marsan, un sur secteur de Dax) afin d'alléger le protocole des tests pour les directeurs d'école (demande d'autorisation de prélèvement auprès des parents...). Ce sera réalisé sur les zones en tension en collaboration avec l'ARS sur les élémentaires.

10h30, fin de la CAPD

Christine MALET et Fabrice DUBOUE, représentants du SNUDI-FO 40